

# Projet de Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2016-2020



## PLAN D'ACTION CONJOINT

## Partie 6 de 6

---

### Projet de plan de gestion adopté

Par le Conseil de la MRC de Maskinongé  
Le 14 octobre 2015

Par le Conseil de la MRC de Mékinac  
Le 21 octobre 2015

Par le Conseil de la MRC des Chenaux  
Le 21 octobre 2015

Par le Conseil de la Ville de Shawinigan  
Le 26 octobre 2015

Par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières  
Le 19 octobre 2015

## DOCUMENT RÉALISÉ PAR SOLINOV

Françoise Forcier, ing., agr., M.Ing., Directrice de projet  
Marie-Hélène Gravel, ing., M.Ing., Chargée de projet  
Jean Vigneux, agr., M.Sc.  
Adriana Luque, ing. jr, M.Ing.



4150, boulevard Matte, suite 100  
Brossard (Québec) J4Y 2Z2

Tél. : (450) 659-2200 Téléc. : (450) 659-2213

[www.solinov.com](http://www.solinov.com)

## COMITÉ DE TRAVAIL DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

Isabelle Demers  
Coordonnatrice du service d'aménagement et de développement du territoire, MRC de Maskinongé

Louis Filteau  
Directeur du service de l'aménagement du territoire, MRC de Mékinac

Yvan Magny  
Coordonnateur à l'aménagement du territoire, MRC des Chenaux

Jescika Lavergne  
Responsable de l'environnement, Ville de Shawinigan

Yves Deguire  
Contremaître matières résiduelles, Ville de Trois-Rivières

Sylvie Gamache  
Conseillère en communications, Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie



400, boulevard de la Gabelle  
Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0  
Tél. : (819) 373-3130 Téléc. : (819) 373-7820

[www.rgmrm.com](http://www.rgmrm.com)



## TABLE DES MATIÈRES

<b>ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES</b> .....	<b>v</b>
<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>vi</b>
<b>1.0 Diagnostic territorial</b> .....	<b>1</b>
1.1 Objectifs nationaux .....	1
1.2 Forces et faiblesses du système actuel .....	2
1.3 Performance actuelle et objectifs territoriaux.....	4
<b>2.0 Plan d'action</b> .....	<b>8</b>
2.1 Mesures proposées .....	8
2.2 Coûts et calendrier de mise en œuvre.....	13
2.3 Suivi et surveillance de la mise en œuvre .....	16
<b>3.0 Références</b> .....	<b>18</b>



## LISTE DES ANNEXES

Annexe A   Fiches descriptives des mesures proposées



## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1	Diagnostic du système actuel de gestion des matières résiduelles .....	3
Tableau 1.2	Bilan 2014 des quantités éliminées (tonnes) .....	4
Tableau 1.3	Bilan 2014 des taux de récupération (%).....	4
Tableau 1.4	Objectifs territoriaux.....	5
Tableau 1.5	Besoins en élimination pour la période d'application du PGMR (2016-2020).....	7
Tableau 2.1	Exemple d'une fiche descriptive et de son contenu.....	9
Tableau 2.2	Tableau synoptique des mesures proposées .....	10
Tableau 2.3	Sommaire des revenus actuels et potentiels .....	13
Tableau 2.4	Séquence de mise en œuvre des mesures proposées .....	14
Tableau 2.5	Coût global de mise en œuvre des mesures proposées .....	15



## ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

3RV	Réduction, réemploi, recyclage et valorisation
ACDC	Aide aux composteurs domestiques et communautaires
CRD	Construction, rénovation et démolition
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC	Municipalité régionale de comté
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
Politique	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RDD	Résidus domestiques dangereux
RGMRM	Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie



## PRÉAMBULE

Le projet de PGMR conjoint 2016-2020 de la MRC de Maskinongé, de la MRC de Mékinac, de la MRC des Chenaux, de la Ville de Shawinigan et de la Ville de Trois-Rivières comporte six parties, dont les cinq premières dressent le portrait de chacun des cinq systèmes de gestion des matières résiduelles et la sixième constitue le plan d'action conjoint :

- Partie 1 de 6 : Portrait du système de gestion des matières résiduelles – MRC de Maskinongé
- Partie 2 de 6 : Portrait du système de gestion des matières résiduelles – MRC de Mékinac
- Partie 3 de 6 : Portrait du système de gestion des matières résiduelles – MRC des Chenaux
- Partie 4 de 6 : Portrait du système de gestion des matières résiduelles – Ville de Shawinigan
- Partie 5 de 6 : Portrait du système de gestion des matières résiduelles – Ville de Trois-Rivières
- Partie 6 de 6 : Plan d'action conjoint

Les éléments suivants se retrouvent dans le portrait du système de gestion des matières résiduelles (Partie 1 de 6 à 5 de 6, inclusivement) :

- Une description géographique et socio-économique du territoire d'application (section 2);
- Une liste des municipalités locales visées par le PGMR et la répartition des responsabilités (section 3);
- Un recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles et des installations de traitement qui composent le système de gestion des matières résiduelles (sections 4, 5 et 6);
- Un inventaire détaillé des matières résiduelles générées sur le territoire en 2014 : résidentiel, ICI et CRD (section 7).

Les éléments suivants se retrouvent dans le plan d'action conjoint (Partie 6 de 6) :

- Un énoncé des orientations et des objectifs territoriaux visés par le PGMR conjoint afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux (section 1);
- Une proposition de plan d'action (mesures), incluant un système de surveillance et de suivi de la mise en œuvre du plan d'action (section 2 et annexe A);
- Des prévisions budgétaires et un calendrier de mise en œuvre (section 2).



## 1.0 Diagnostic territorial

### 1.1 Objectifs nationaux

#### Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a déposé son projet de nouvelle politique en novembre 2009, et la version finale a été adoptée en mars 2011. La nouvelle Politique, accompagnée d'un premier plan d'action quinquennal (Plan d'action 2011-2015), fait suite à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

La Politique vise à ce que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime, c'est-à-dire celui qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

En lien avec cet objectif fondamental, la Politique adresse trois enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelles :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

La Politique s'applique à l'ensemble des matières résiduelles générées au Québec par les ménages, les industries, les commerces et les institutions, y compris celles qui proviennent des activités de la construction, de la rénovation et de la démolition.





## Plan d'action 2011-2015

Alors que la Politique est pérenne, elle est assortie d'un plan d'action quinquennal qui fixe des objectifs intermédiaires. Le Plan d'action 2011-2015 vise à :

- Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg/habitant;
- Recycler 70% du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- Traiter 60% de la matière organique putrescible résiduelle au moyen de procédés biologiques, à savoir l'épandage, le compostage ou la biométhanisation;
- Recycler ou valoriser 80% des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Acheminer vers un centre de tri 70% des résidus de CRD du secteur du bâtiment.

Le Plan d'action 2011-2015 prévoit au total 40 actions gouvernementales à être entreprises à court terme afin d'atteindre ces objectifs. Par ailleurs, l'une des actions inscrites au Plan d'action 2011-2015 prévoit que le gouvernement élaborera une stratégie afin d'interdire, d'ici 2020, l'élimination de la matière organique (papier et carton dès 2013, bois en 2014).

## 1.2 Forces et faiblesses du système actuel

Les portraits réalisés de la MRC de Maskinongé, de la MRC de Mékinac, de la MRC des Chenaux, de la Ville de Shawinigan et de la Ville de Trois-Rivières mettent en évidence les forces et les faiblesses du système actuel de gestion des matières résiduelles des membres de la RGMRM, en regard des stratégies d'intervention de la Politique, des objectifs visés par le Plan d'action 2011-2015 et des mesures qu'ils prévoient.

Le tableau de la page suivante résume les forces dont la RGMRM et ses membres doivent tirer profit et les faiblesses dont ils doivent minimiser les impacts.



Tableau 1.1 Diagnostic du système actuel de gestion des matières résiduelles

FORCE	Opportunité
Regroupement en régie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gisement suffisant permettant l'aménagement d'infrastructures et l'accès à des marchés</li> <li>Expertise</li> <li>Base de concertation pouvant être bonifiée en plus des deux plateformes existantes (comité de liaison et conseil d'administration)</li> </ul>
Infrastructures et équipements territoriaux communs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès à des services de proximité</li> <li>Flexibilité</li> <li>Autonomie</li> </ul>
Terrains disponibles sur les propriétés de la RGMRM pour de nouveaux projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Emplacement et ressources compatibles pour l'implantation d'une installation de traitement des matières organiques</li> </ul>
Collecte de porte en porte des matières recyclables implantée dans toutes les municipalités locales (sauf deux) et cadre légal obligeant la récupération par les ICI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Possibilité d'apporter des ajustements à la base existante pour améliorer la performance</li> <li>Modèle et démarche reproductibles pour la récupération des matières organiques</li> </ul>
Entreprises et expertise spécialisées sur le territoire ou à proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Complémentarité aux services offerts par la RGMRM (Groupe Bellemare, etc.)</li> <li>Expertise disponible (CNETE, etc.)</li> </ul>
FAIBLESSE	Impact
Dette des lieux d'enfouissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité d'investissement limitée pour développer de nouveaux projets d'infrastructures (ex. : matières organiques)</li> </ul>
Territoire hétérogène (milieux ruraux et urbains)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Besoins non uniformes qui nécessitent des solutions adaptées</li> </ul>
Grand nombre d'intervenants (39 municipalités locales, cinq municipalité régionales, une régie)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démarche de concertation plus longue et complexe</li> </ul>
Compétences et responsabilités variables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Difficulté supplémentaire pour la mise en œuvre de certaines mesures d'application commune (ex. : arrimage des calendriers de collecte)</li> <li>Confusion pour les citoyens à savoir qui est le prestataire des différents services (RGMRM, MRC, municipalité)</li> </ul>
Peu de ressources humaines dédiées et d'expertise dans plusieurs municipalités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cueillette des données et suivi (acquisition de connaissances) plus difficiles</li> </ul>
Acceptabilité sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appréhension relativement au compostage en raison d'une mauvaise expérience passée à Saint-Luc-de-Vincennes</li> </ul>



### 1.3 Performance actuelle et objectifs territoriaux

Les tableaux 1.2 et 1.3 rappellent les résultats du bilan 2014 de la gestion des matières résiduelles dressé pour chacun des cinq territoires membres de la RGMRM et visés par le présent PGMR conjoint.

**Tableau 1.2 Bilan 2014 des quantités éliminées (tonnes)**

RÉSIDU	MRC de Maskinongé	MRC de Mékinac	MRC des Chenaux	Ville de Shawinigan	Ville de Trois-Rivières
Matières recyclables	6931	1930	2319	9276	27 790
Matières organiques	11 580	3835	4395	44 881	91 096
Résidus de CRD	4041	200	592	4472	17 325
Encombrants	1540	571	811	2165	5593
Textiles	398	138	202	539	1467
RDD	19	7	10	26	70
Résidus spécifiques industriels	0	0	0	0	0
Rejets et résidus ultimes	803	277	316	1126	3193
<b>TOTAL</b>	<b>25 312</b>	<b>6958</b>	<b>8645</b>	<b>62 485</b>	<b>146 533</b>

**Tableau 1.3 Bilan 2014 des taux de récupération (%)**

RÉSIDU	MRC de Maskinongé	MRC de Mékinac	MRC des Chenaux	Ville de Shawinigan	Ville de Trois-Rivières
Matières recyclables	39 %	43 %	50 %	40 %	37 %
Matières organiques	69 %	53 %	44 %	40 %	46 %
Résidus de CRD	89 %	99 %	93 %	88 %	75 %
Encombrants	6 %	16 %	3 %	3 %	9 %
Textiles	23 %	23 %	23 %	23 %	23 %
RDD	84 %	62 %	81 %	83 %	84 %
Résidus spécifiques industriels	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	100 %
<b>TOTAL</b>	<b>72 %</b>	<b>88 %</b>	<b>61 %</b>	<b>53 %</b>	<b>51 %</b>



Les objectifs énoncés par la MRC de Maskinongé, la MRC de Mékinac, la MRC des Chenaux, la Ville de Shawinigan et la Ville de Trois-Rivières dans leur PGMR conjoint sont compatibles avec la Politique et son Plan d'action 2011-2015 et contribueront globalement à l'atteinte des objectifs nationaux, tout en tenant compte du contexte, de la réalité du territoire (forces et faiblesses) et de leur performance actuelle dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Aussi, certains des objectifs retenus définissent des cibles supérieures aux objectifs nationaux (tableau 1.4).

Tableau 1.4 Objectifs territoriaux

RÉSIDU	Objectif national	MRC de Maskinongé	MRC de Mékinac	MRC des Chenaux	Ville de Shawinigan	Ville de Trois-Rivières
<b>Matières éliminées</b> <sup>1</sup>	700 kg/hab./an	< 575 kg/hab./an	< 475 kg/hab./an	< 400 kg/hab./an	< 450 kg/hab./an	< 525 kg/hab./an
<b>Matières recyclables</b>	70 %	70 %	70 %	70 %	70 %	70 %
<b>Matières organiques</b>	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
<b>CRD</b>	Agrégats	80 %	> 80 %	> 90 %	> 90 %	90 %
	Bâtiment	70 %	70 %	> 80 %	> 90 %	70 %

1- Les boues municipales font partie de l'objectif de la Politique de ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées. Or, comme les quantités de boues éliminées en 2014 sont nulles (section 6.4.1 de chacune des cinq parties du Portrait du système de gestion des matières résiduelles du présent projet de PGMR), elles n'affectent pas les données à l'élimination diffusées par le MDDELCC, lesquelles excluent les boues municipales.

## Estimation des besoins en élimination sur une période de 10 ans

L'estimation réalisée porte sur les besoins en élimination pour les matières résiduelles générées en milieu résidentiel et par les ICI, y compris les générateurs de résidus de CRD, sur une période de 10 ans. Elle est basée sur les projections de croissance démographique et sur les objectifs de récupération visés par chacun des membres de la RGMRM dans leur PGMR conjoint.

La mise en œuvre de certaines mesures du PGMR se traduira par une diminution significative de l'élimination. Les mesures les plus marquantes ont été identifiées et l'estimation de la quantité de matières résiduelles pouvant être récupérée par celles-ci a été réalisée (kg/hab./an). Il s'agit des mesures suivantes :

- Mesure 1.2 Préparer et mettre en œuvre la collecte de porte en porte des matières organiques séparées à la source
- Mesure 5.3 Étudier la possibilité d'ajouter de nouvelles matières valorisables à la collecte sélective
- Mesure 5.5 Développer un guide des différentes modalités de collecte des encombrants adaptées au principe des 3RV
- Mesure 5.8 Récupérer les produits d'usage agricole générés sur le territoire



En supposant que tous les objectifs de récupération soient atteints en 2020, la quantité de déchets éliminés serait, tous secteurs confondus (tableau 1.5) :

- D'un peu moins de 21 700 tonnes pour la MRC de Maskinongé;
- D'un peu plus de 6000 tonnes pour la MRC de Mékinac;
- D'un peu moins de 7700 tonnes pour la MRC des Chenaux;
- D'environ 21 800 tonnes pour la Ville de Shawinigan;
- D'environ 72 600 tonnes pour la Ville de Trois-Rivières.

L'estimation des besoins en élimination pour l'autre période de 5 ans, soit jusqu'en 2025, est très hypothétique. En effet, le gouvernement du Québec aura d'ici-là adopté de nouveaux plans d'action avec des objectifs renouvelés et la MRC de Maskinongé, la MRC de Mékinac, la MRC des Chenaux, la Ville de Shawinigan et la Ville de Trois-Rivières auront procédé à une nouvelle révision de leur PGMR. Par conséquent, l'estimation pour 2025 a été réalisée à partir du taux d'élimination par habitant de 2020 et de la population projetée pour 2025 selon les données de l'Institut de la statistique du Québec (Institut de la statistique du Québec, 2014) :

- Puisque la population aura une croissance d'environ 1,4 % entre 2020 et 2025 sur le territoire de la MRC de Maskinongé, la quantité de déchets éliminés en 2025 devrait être de l'ordre de 22 000 tonnes;
- Puisque la population demeurera a priori plutôt stable entre 2020 et 2025 sur le territoire de la MRC de Mékinac, la quantité de déchets éliminés en 2025 devrait demeurer de l'ordre de 6000 tonnes;
- Puisque la population aura une croissance d'un peu moins de 2 % entre 2020 et 2025 sur le territoire de la MRC des Chenaux, la quantité de déchets éliminés en 2025 devrait être de l'ordre de 7800 tonnes;
- Puisque la population sera a priori plutôt décroissante entre 2020 et 2025 sur le territoire de la Ville de Shawinigan, la quantité de déchets éliminés en 2025 devrait demeurer de l'ordre de 21 600 tonnes;
- Puisque la population aura une croissance d'environ 2 % entre 2020 et 2025 sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières, la quantité de déchets éliminés en 2025 devrait être de l'ordre de 74 100 tonnes.

Basé sur cette estimation, il apparaît réaliste de considérer, pour les 10 prochaines années :

- Le recours au LET de la RGMRM à Saint-Étienne-des-Grès pour l'élimination des déchets des municipalités de la MRC de Maskinongé, de la MRC de Mékinac, de la Ville de Shawinigan et de la Ville de Trois-Rivières;
- Le recours au LET de la RGMRM à Champlain pour l'élimination des déchets des municipalités de la MRC des Chenaux.



En effet, au rythme actuel, la durée de vie estimée de chacun de ces deux LET va au-delà de 2024 (tableaux 5.1 et 5.2 de chacune des cinq parties du Portrait du système de gestion des matières résiduelles du présent projet de PGMR). Or, la capacité résiduelle sera augmentée lorsque la collecte des matières organiques sera implantée dans les municipalités membres de la RGMRM desservies par ces deux LET.

**Tableau 1.5 Besoins en élimination pour la période d'application du PGMR (2016-2020)**

TERRITOIRE	Année	Population (hab.)	Quantité éliminée <sup>4</sup> (kg/hab./an)	Quantité éliminée <sup>4</sup> (tonnes/an)
MRC de Maskinongé	2014	36 491 <sup>1</sup>	697 <sup>2</sup>	25 427
	2020	37 709 <sup>3,4</sup>	575	21 683
	2025	38 204 <sup>3,4</sup>	575	21 985
MRC de Mékinac	2014	12 673 <sup>1</sup>	584 <sup>2</sup>	7399
	2020	12 703 <sup>3,4</sup>	475	6034
	2025	12 636 <sup>3,4</sup>	475	6002
MRC des Chenaux	2014	18 532 <sup>1</sup>	503 <sup>2</sup>	9326
	2020	19 179 <sup>3,4</sup>	400	7672
	2025	19 504 <sup>3,4</sup>	400	7802
Ville de Shawinigan	2014	49 428 <sup>1</sup>	560 <sup>2</sup>	27 695
	2020	48 479 <sup>3,4</sup>	450	21 816
	2025	48 143 <sup>3,4</sup>	450	21 664
Ville de Trois-Rivières	2014	134 561 <sup>1</sup>	658 <sup>2</sup>	88 541
	2020	138 372 <sup>3,4</sup>	525	72 645
	2025	141 095 <sup>3,4</sup>	525	74 075

1- Institut de la statistique du Québec, 2015.

2- Données d'élimination publiées par le MDDELCC pour l'année 2013 (MDDELCC, 2015).

3- Institut de la statistique du Québec, 2014.

4- Dans ses projections, l'Institut de la statistique du Québec ne présente pas de données en 2020 et 2025. Le nombre d'habitants des années 2021 et 2026 a été considéré pour les années 2020 et 2025, respectivement.



## 2.0 Plan d'action

### Avant-propos

Par souci d'équité, la MRC de Maskinongé, la MRC de Mékinac, la MRC des Chenaux, la Ville de Shawinigan, la Ville de Trois-Rivières et la RGMRM interpellent le gouvernement du Québec afin qu'il soit cohérent et implante les bannissements prévus, en respect des efforts que les MRC de la Mauricie -à l'instar des autres MRC du Québec- s'engagent à consentir dans leur PGMR dans la perspective de ces bannissements.

Par souci d'équité et de cohérence, la MRC de Maskinongé, la MRC de Mékinac, la MRC des Chenaux, la Ville de Shawinigan, la Ville de Trois-Rivières et la RGMRM interpellent le gouvernement du Québec afin qu'il mette en place des actions concrètes visant à stimuler la participation et la contribution des ICI aux efforts de récupération des municipalités :

- ❖ La RGMRM et ses membres considèrent qu'il relève du gouvernement de sensibiliser les établissements du secteur des ICI à atteindre les objectifs gouvernementaux de la Politique québécoise;
- ❖ De façon plus spécifique, et dans un souci de montrer l'exemple, la RGMRM et ses membres entendent demander au gouvernement qu'il exige de ses institutions et administrations (de santé, d'enseignement, d'administration et de services publics) qu'elles se conforment à la Politique québécoise et qu'il voit au respect de cette exigence (budgets requis, suivi).

### 2.1 Mesures proposées

Afin d'atteindre les objectifs nationaux et les objectifs territoriaux, le projet de PGMR propose cinq **orientations stratégiques** qui définissent les priorités d'action. Chaque orientation stratégique comporte plusieurs **mesures** à mettre en œuvre. Globalement, le PGMR propose 24 mesures qui reposent sur six **types d'action** et qui visent des matières résiduelles et des générateurs spécifiques.

Un **principe directeur** devant chapeauter et orienter la mise en œuvre du plan d'action a été énoncé par les membres de la RGMRM. Tous se sont prononcés en faveur d'une gestion territoriale des matières résiduelles avec la consolidation des activités de la RGMRM et l'intégration de mécanismes favorisant une gestion territoriale à chacune des mesures du plan d'action.





Le plan d'action se décline donc de la façon suivante :

### 1 PRINCIPE DIRECTEUR

Favoriser une gestion territoriale

### 5 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1. Détourner la matière organique de l'enfouissement
2. Responsabiliser les générateurs
3. Assurer l'efficacité du PGMR (leadership, concertation, collaboration)
4. Promouvoir les bonnes pratiques et rendre compte des résultats
5. Encourager la réduction à la source et le réemploi et stimuler la récupération

### 6 TYPES D'ACTION

- i. Acquisition de connaissances
- ii. Encadrement
- iii. Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)
- iv. Service
- v. Soutien technique
- vi. Suivi

La description des mesures proposées est présentée sous forme de fiches à l'annexe A. Le tableau 2.1 qui suit indique les détails fournis dans les fiches, et le sommaire des mesures est présenté aux pages suivantes (tableau 2.2).

Tableau 2.1 Exemple d'une fiche descriptive et de son contenu

MESURE no	Titre de la mesure
Objectif(s) de la Politique	<b>Objet</b> <i>Mise en contexte et objectifs visés par la mesure</i>
Orientation du PGMR	<b>Moyens</b> <i>Pistes de solutions potentielles et démarche afin de mettre en œuvre la mesure</i>
	<b>Acteurs impliqués</b> <i>Responsable de la mise en œuvre de la mesure et collaborateurs potentiels pour la mise en place des moyens envisagés</i>
Type(s) d'action	<b>Résultats</b> <i>Réalisations qui témoigneront de la mise en œuvre de la mesure</i>
Matière(s) visée(s)	<b>Budget</b> <i>Prévision budgétaire (annuelle ou totale selon le cas) pour la mise en œuvre de la mesure</i>
Générateur(s) visé(s)	<b>Échéancier</b> <i>Calendrier prévu de mise en œuvre de la mesure</i>





Tableau 2.2 Tableau synoptique des mesures proposées

MESURE	Type d'action	Calendrier de mise en œuvre
<b>Orientation 1. Détourner la matière organique de l'enfouissement</b>		
<b>1.1 Évaluer les scénarios de traitement des matières organiques applicables et réaliser les études complémentaires</b>	Acquisition de connaissances Service	2016 et 2017
<b>1.2 Préparer et mettre en œuvre la collecte de porte en porte des matières organiques séparées à la source</b>	Service	2018 à 2020
<b>1.3 Réaliser une campagne d'information sur la récupération des matières organiques</b>	ISÉ	2018 à 2020
<b>1.4 Favoriser l'utilisation de proximité des matières organiques et du compost</b>	ISÉ Soutien technique	2019 et 2020
<b>1.5 Encourager le recyclage au sol des boues municipales et de fosses septiques</b>	Acquisition de connaissances ISÉ Soutien technique	2018 et 2019
<b>1.6 Compléter l'inventaire des installations septiques du territoire et des modes de gestion</b>	Acquisition de connaissances Suivi	2016 et 2017
<b>1.7 Évaluer les options pour s'assurer d'une gestion conforme des boues d'installations septiques</b>	Acquisition de connaissances	2017



Tableau 2.2 Tableau synoptique des mesures proposées (suite)

MESURE	Type d'action	Calendrier de mise en œuvre
<b>Orientation 2. Responsabiliser les générateurs</b>		
<b>2.1 Harmoniser et mettre à jour la réglementation applicable à la gestion des matières résiduelles</b>	Encadrement Soutien technique	2018 à 2020
<b>2.2 Contrôler la vidange des installations</b>	Encadrement Suivi	2018 à 2020
<b>2.3 Inciter les organismes municipaux et l'ensemble des ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles</b>	ISÉ	2019 et 2020
<b>Orientation 3. Assurer l'efficacité du PGMR (leadership, concertation, collaboration)</b>		
<b>3.1 Créer des tables au sein des membres de la RGMRM pour des projets spéciaux</b>	Acquisition de connaissances Suivi	2016 à 2020
<b>3.2 Organiser des discussions et des échanges avec les acteurs du milieu sur l'avancement du PGMR</b>	Acquisition de connaissances Suivi	2017 à 2020
<b>3.3 Favoriser la mise à contribution de l'expertise et des ressources locales</b>	Acquisition de connaissances	2016 à 2020
<b>Orientation 4. Promouvoir les bonnes pratiques et rendre compte des résultats</b>		
<b>4.1 Diffuser de l'information pour faire connaître la gestion des matières résiduelles</b>	ISÉ	2016 à 2020
<b>4.2 Accompagner les générateurs de CRD vers une gestion environnementale de ces résidus</b>	ISÉ	2019 et 2020
<b>4.3 Réaliser et diffuser un suivi de l'état d'avancement du PGMR</b>	Suivi	2017 À 2020



Tableau 2.2 Tableau synoptique des mesures proposées (suite)

MESURE	Type d'action	Calendrier de mise en œuvre
<b>Orientation 5. Encourager la réduction à la source et le réemploi, stimuler la récupération</b>		
<b>5.1 Promouvoir l'herbicyclage et le compostage domestique</b>	ISÉ Soutien technique	2016 à 2020
<b>5.2 Favoriser la récupération lors de la tenue d'évènements</b>	ISÉ	2019
<b>5.3 Étudier la possibilité d'ajouter de nouvelles matières valorisables à la collecte sélective</b>	Acquisition de connaissances ISÉ Service	2016 à 2020
<b>5.4 Documenter les actions des organismes et entreprises d'économie sociale qui œuvrent en réemploi</b>	Acquisition de connaissances	2016
<b>5.5 Développer un guide des différentes modalités de collecte des encombrants adaptées au principe des 3 RV</b>	ISÉ	2017
<b>5.6 Rendre disponibles des équipements de récupération dans les bâtiments municipaux et les aires publiques</b>	ISÉ Service	2016 à 2018
<b>5.7 Documenter les apports aux LET et au centre de tri afin d'orienter les efforts pour améliorer la qualité du tri et réduire l'élimination</b>	Acquisition de connaissances Suivi	2019 et 2020
<b>5.8 Récupérer les produits d'usage agricole générés sur le territoire</b>	ISÉ Service	2018 à 2020



## 2.2 Coûts et calendrier de mise en œuvre

La séquence de mise en œuvre des mesures proposées est présentée au tableau 2.4. Ce tableau détaille aussi les coûts annuels estimés pour la réalisation de chacune des mesures. Les coûts globaux associés à chacune des mesures sont fournis et décrits au tableau 2.5. Finalement, le sommaire des revenus actuels (en sus de la taxation municipale) et potentiels est présenté au tableau qui suit.

**Tableau 2.3 Sommaire des revenus actuels et potentiels**

SOURCE DE REVENU	Revenu 2014	Revenu potentiel
<b>Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables</b>	3 206 127 \$ <sup>1</sup>	<b>Mesure visées : MESURES 5.3 et 5.8</b> Similaire ou légèrement supérieur à 2014, dans la mesure où la mise en œuvre de mesures prévues au plan d'action vise à ajouter des matières à la collecte sélective. Les coûts de récupération de plusieurs types de plastiques agricoles sont notamment admissibles à la compensation.
<b>Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles</b>	1 915 682 \$ <sup>2</sup>	Supérieur à 2014, dans la mesure où la mise en œuvre de mesures prévues au plan d'action vise à diminuer la quantité éliminée par personne sur le territoire. Ce revenu demeure difficile à évaluer étant donné que les critères de redistribution sont sujets à changement d'une année à une autre (notamment pour la part liée à la performance) et que la performance des groupes de comparaison devrait aussi s'améliorer d'ici 2020.
<b>Programme de récupération hors foyer des matières recyclables (Aires publiques municipales)<sup>3</sup></b>	s.o.	<b>Mesure visée : MESURE 5.6</b> Remboursement de 70 % du coût d'achat de chaque équipement de récupération des matières recyclables jusqu'à concurrence de 840 \$ remboursable par unité, avec un maximum de financement par personne morale de 150 000 \$/an.
<b>Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)<sup>4</sup></b>	s.o.	<b>Mesure visée : MESURE 1.2</b> Subvention de 33 ⅓ % du coût d'achat des bacs roulants de collecte résidentielle jusqu'à concurrence de 100 \$/bac (demandeur public pour un projet admissible).
<b>Aide aux composteurs domestiques et communautaires (ACDC)<sup>5</sup></b>	s.o.	<b>Mesure visée : MESURE 1.2</b> Subvention de 33 ⅓ % du coût d'achat des bacs roulants de collecte résidentielle jusqu'à concurrence de 95 \$/bac (volet 3 Composteur communautaire thermophile).
<b>Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)<sup>6</sup></b>	s.o.	<b>Mesure visée : MESURE 1.1</b> Subvention dont le montant peut atteindre 50 % des coûts admissibles, jusqu'à un montant maximal de 175 000 \$ pour des études de faisabilité.

1- Excluant les municipalités de Maskinongé et de Notre-Dame-du-Montauban.

2- Excluant la municipalité de Notre-Dame-du-Montauban, dont la subvention est versée à la RRGMRP.

3- Table de récupération hors foyer, 2014.

4- MDDEFP, 2012.

5- MDDEFP, 2014.

6- Fédération canadienne des municipalités, 2015.



Tableau 2.4 Séquence de mise en œuvre des mesures proposées

MESURE	2016	2017	2018	2019	2020
1.1 Évaluer les scénarios de traitement des matières organiques applicables et réaliser les études complémentaires	25 000 \$	25 000 \$			
1.2 Préparer et mettre en œuvre la collecte de porte en porte des matières organiques séparées à la source			s.o.	4 400 000 \$	4 400 000 \$
1.3 Réaliser une campagne d'information sur la récupération des matières organiques			126 000 \$	251 000 \$	126 000 \$
1.4 Favoriser l'utilisation de proximité des matières organiques et du compost				5 000 \$	26 000 \$
1.5 Encourager le recyclage au sol des boues municipales et de fosses septiques			2 000 \$	10 000 \$	
1.6 Compléter l'inventaire des installations septiques du territoire et des modes de gestion	8 000 \$	8 000 \$			
1.7 Évaluer les options pour s'assurer d'une gestion conforme des boues d'installations septiques		8 000 \$			
2.1 Harmoniser et mettre à jour la réglementation applicable à la gestion des matières résiduelles			3 000 \$	3 000 \$	14 000 \$
2.2 Contrôler la vidange des installations septiques			42 000 \$	42 000 \$	42 000 \$
2.3 Inciter les organismes municipaux et l'ensemble des ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles				9 000 \$	5 000 \$
3.1 Créer des tables au sein des membres de la RGMRM pour des projets spéciaux	38 000 \$	38 000 \$	38 000 \$	38 000 \$	38 000 \$
3.2 Organiser des discussions et des échanges avec les acteurs du milieu sur l'avancement du PGMR		5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
3.3 Favoriser la mise à contribution de l'expertise et des ressources locales	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
4.1 Diffuser de l'information pour faire connaître la gestion des matières résiduelles	12 000 \$	64 000 \$	64 000 \$	64 000 \$	64 000 \$
4.2 Accompagner les générateurs de CRD vers une gestion environnementale de ces résidus				2 000 \$	2 000 \$
4.3 Réaliser et diffuser un suivi de l'état d'avancement du PGMR		1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
5.1 Promouvoir l'herbicyclage et le compostage domestique	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
5.2 Favoriser la récupération lors de la tenue d'événements				21 000 \$	
5.3 Étudier la possibilité d'ajouter de nouvelles matières valorisables à la collecte sélective	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
5.4 Documenter les actions des organismes et entreprises d'économie sociale qui œuvrent en réemploi	8 000 \$				
5.5 Développer un guide des différentes modalités de collecte des encombrants adaptées au principe des 3RV		6 000 \$			
5.6 Rendre disponibles des équipements de récupération dans les bâtiments municipaux et les aires publiques	34 000 \$	34 000 \$	34 000 \$		
5.7 Documenter les apports aux LET et au centre de tri afin d'orienter les efforts pour améliorer la qualité du tri et réduire l'élimination				10 000 \$	10 000 \$
5.8 Récupérer les produits d'usage agricole générés sur le territoire			3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>127 000 \$</b>	<b>191 000 \$</b>	<b>320 000 \$</b>	<b>4 866 000 \$</b>	<b>4 738 000 \$</b>

Tableau 2.5 Coût global de mise en œuvre des mesures proposées

MESURE	Coût total 2016-2020	Description des coûts
1.1 Évaluer les scénarios de traitement des matières organiques applicables et réaliser les études complémentaires	50 000 \$	Mandats à l'externe
1.2 Préparer et mettre en œuvre la collecte de porte en porte des matières organiques séparées à la source	8 800 000 \$	Outils de collecte, frais de collecte, transport et traitement
1.3 Réaliser une campagne d'information sur la récupération des matières organiques	503 000 \$	Outils de communication
1.4 Favoriser l'utilisation de proximité des matières organiques et du compost	31 000 \$	Mandats à l'externe et ressources humaines
1.5 Encourager le recyclage au sol des boues municipales et de fosses septiques	12 000 \$	Outils de communication et ressources humaines
1.6 Compléter l'inventaire des installations septiques du territoire et des modes de gestion	16 000 \$	Ressources humaines
1.7 Évaluer les options pour s'assurer d'une gestion conforme des boues d'installations septiques	8000 \$	Ressources humaines
2.1 Harmoniser et mettre à jour la réglementation applicable à la gestion des matières résiduelles	20 000 \$	Ressources humaines
2.2 Contrôler la vidange des installations septiques	126 000 \$	Frais de vidange et traitement
2.3 Inciter les organismes municipaux et l'ensemble des ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles	14 000 \$	Outils de communication et ressources humaines
3.1 Créer des tables au sein des membres de la RGMRM pour des projets spéciaux	190 000 \$	Ressources humaines
3.2 Organiser des discussions et des échanges avec les acteurs du milieu sur l'avancement du PGMR	20 000 \$	Ressources humaines
3.3 Favoriser la mise à contribution de l'expertise et des ressources locales	s.o.	s.o.
4.1 Diffuser de l'information pour faire connaître la gestion des matières résiduelles	268 000 \$	Mandats, outils de communication et ressources humaines
4.2 Accompagner les générateurs de CRD vers une gestion environnementale de ces résidus	4000 \$	Outils de communication et ressources humaines
4.3 Réaliser et diffuser un suivi de l'état d'avancement du PGMR	4000 \$	Ressources humaines
5.1 Promouvoir l'herbicyclage et le compostage domestique	10 000 \$	Outils de communication et ressources humaines
5.2 Favoriser la récupération lors de la tenue d'événements	21 000 \$	Ressources humaines
5.3 Étudier la possibilité d'ajouter de nouvelles matières valorisables à la collecte sélective	s.o.	s.o.
5.4 Documenter les actions des organismes et entreprises d'économie sociale qui œuvrent en réemploi	8000 \$	Ressources humaines
5.5 Développer un guide des différentes modalités de collecte des encombrants adaptées au principe des 3RV	6000 \$	Ressources humaines
5.6 Rendre disponibles des équipements de récupération dans les bâtiments municipaux et les aires publiques	102 000 \$	Achat d'équipement, outils de communication
5.7 Documenter les apports aux LET et au centre de tri afin d'orienter les efforts pour améliorer la qualité du tri et réduire l'élimination	20 000 \$	Mandats à l'externe et ressources humaines
5.8 Récupérer les produits d'usage agricole générés sur le territoire	9000 \$	Ressources humaines
<b>TOTAL</b>	<b>10 242 000\$</b>	

## 2.3 Suivi et surveillance de la mise en œuvre

La LQE prévoit qu'un PGMR doit être soumis à un système de suivi et de surveillance afin de mesurer périodiquement le respect des échéanciers, les obstacles à la mise en œuvre, le degré d'atteinte des objectifs fixés ainsi que l'efficacité des mesures prévues au plan d'action.

Parmi les 24 mesures proposées par la MRC de Maskinongé, la MRC de Mékinac, la MRC des Chenaux, la Ville de Shawinigan et la Ville de Trois-Rivières dans leur projet de PGMR conjoint, quatre d'entre elles visent spécifiquement le suivi et la surveillance de la mise en œuvre du PGMR. Il s'agit des mesures suivantes :

### Mesure 3.1 – Créer des tables au sein des membres de la RGMRM pour des projets spéciaux

Le comité de liaison et le comité d'administration de la RGMRM ont été impliqués dès le démarrage du processus de révision du PGMR : portrait et diagnostic, énoncé des orientations et des objectifs, élaboration du plan d'action. Dès 2016, un comité spécial en soutien à la mise en œuvre du PGMR sera constitué et se réunira régulièrement. Il assurera la mise en œuvre effective du PGMR conjoint et une prise de décision proactive si des ajustements sont à apporter au cours de la période de mise en œuvre du PGMR conjoint.

### Mesure 3.2 – Organiser des discussions et des échanges avec les acteurs du milieu sur l'avancement du PGMR

Les membres de la RGMRM souhaitent bâtir et entretenir un lien avec les acteurs du milieu afin qu'ils partagent leur expertise et que la mise en œuvre du PGMR soit dynamique et représentative de la réalité. Pour ce faire, des rencontres ou des ateliers avec des acteurs du milieu seront organisés pour échanger sur l'avancement du PGMR, les mesures à venir, les ajustements à apporter, les nouveaux défis, etc. Les propositions retenues seront inscrites dans le rapport annuel de la mise en œuvre du PGMR (mesure 4.3).

### Mesure 4.3 - Réaliser et diffuser un suivi de l'état d'avancement du PGMR

Conformément aux nouvelles exigences pour la redistribution de la redevance à l'élimination de matières résiduelles, les membres de la RGMRM s'engagent à transmettre à chaque année, au MDDELCC, un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR.

Le projet de PGMR définit des indicateurs de suivi pour chacune des mesures proposées au plan. Ces indicateurs permettront au comité de soutien de mieux évaluer la réalisation des mesures et, au besoin, d'apporter les ajustements nécessaires.

Par ailleurs, ce rapport de suivi annuel sera diffusé auprès des municipalités locales et de la population.





### Mesure 5.7 – Documenter les apports aux LET et au centre de tri afin d’orienter les efforts pour améliorer la qualité et réduire l’élimination

La RGMRM et ses membres souhaitent avoir un portrait plus précis de :

- La qualité du tri effectué par les citoyens et les ICI sur les matières recyclables déposées dans les bacs de collecte;
- La quantité et la nature des matières éliminées, notamment celles visées par un bannissement de l’élimination. Le gouvernement maintient son intention d’appliquer en 2015 le bannissement de l’élimination du papier, du carton et du bois, et d’ici 2020, le bannissement de l’ensemble de la matière organique. À cet effet, il y a lieu de penser que le RGMRM pourrait jouer un rôle dans la mise en œuvre de ces bannissements (le plan de mise en œuvre du gouvernement du Québec est attendu) puisque les matières destinées à l’élimination sont acheminées aux deux LET de la RGMRM (à Champlain et à Saint-Étienne-des-Grès).

En proposant cette mesure en 2019 et 2020, soit à la fin de la période d’application du présent PGMR conjoint, la RGMRM et ses membres seront à même de constater les gains réalisés par la mise en œuvre des autres mesures du plan d’action. Par ailleurs, les données recueillies à cette étape seront fort utiles à la révision subséquente du PGMR.

En plus de ces mesures, la RGMRM poursuivra la compilation de différentes statistiques portant sur les quantités de déchets éliminés dans ses deux LET, les quantités de matières recyclables reçues au centre de tri de Récupération Mauricie, les quantités de matières organiques compostées aux installations de Champlain, les quantités de différentes matières apportées dans les écocentres, les quantités de boues de fosses septiques vidangées et traitées, etc.





### 3.0 Références

Fédération canadienne des municipalités (FCM). (2015). Fonds municipal vert. Études de faisabilité et projets pilotes. Tiré de <http://www.fcm.ca/accueil/programmes/fonds-municipal-vert/ce-que-nous-finan%C3%A7ons/%C3%A9tudes.htm>, consulté le 1<sup>er</sup> avril 2015.

Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2014). Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036. 15 pages.

Institut de la statistique du Québec. (2015). Estimation de la population des MRC, au 1<sup>er</sup> juillet des années 1996, 2001, 2006 et 2011 à 2014. Tiré de [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/mrc\\_total.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/mrc_total.htm), consulté le 19 mars 2015.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). (2012). Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (Phase II). Version du 27 février 2014. 10 pages.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). (2014). Aide aux composteurs domestiques et communautaires. 23 pages.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). (2015). Données d'élimination des matières résiduelles au Québec. 2013. Données d'élimination par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine. [Document Excel]. Tiré de <http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2013-MRC.pdf>, consulté le 26 février 2015.

Table de récupération hors foyer. (2014). Programme d'aide financière pour la récupération des matières recyclables générées hors foyer. Guide du demandeur. Mise à jour le 21 octobre 2014. 11 pages.



## ANNEXE A

### Fiches descriptives des mesures proposées



<b>MESURE 1.1</b>	<b>Évaluer les scénarios de traitement des matières organiques applicables et réaliser les études complémentaires</b>
<p><b>Objectif(s) de la Politique</b> Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 60 % des matières organiques putrescibles</p> <p><b>Orientation du PGMR</b> Détourner la matière organique de l'enfouissement</p> <p><b>Type(s) d'action</b> Acquisition de connaissances Service</p> <p><b>Matière(s) visée(s)</b> Matières organiques</p> <p><b>Générateur(s) visé(s)</b> Résidentiel ICI</p>	<p><b>Objet</b> Les membres de la RGMRM souhaitent statuer sur le meilleur scénario de traitement pour les matières organiques qui seront récupérées sur son territoire. La RGMRM dispose déjà de plusieurs infrastructures sur le territoire. Les installations de Saint-Étienne-des-Grès comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un lieu d'enfouissement technique;</li> <li>- Des installations de traitements des eaux usées auxquelles sont jumelées des installations de traitement des boues de fosses septiques;</li> <li>- Un écocentre;</li> <li>- Le centre de tri régional.</li> </ul> <p>À Champlain, se trouvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un lieu d'enfouissement technique;</li> <li>- Des installations de traitement des eaux usées;</li> <li>- Un écocentre;</li> <li>- Une plateforme de compostage.</li> </ul> <p>Les biogaz générés aux deux lieux d'enfouissement technique sont valorisés. Par ailleurs, les membres de la RGMRM souhaitent évaluer l'intérêt que représente le programme d'aide financier proposé par le gouvernement du Québec (PTMOBC).</p> <p><b>Moyens</b> Il est proposé de réaliser une étude de faisabilité des options de traitement applicables au territoire en tenant compte de la localisation des lieux existants (LET en particulier) et comparer avec l'option du transport et de traitement hors-territoire.</p> <p><b>Acteurs impliqués</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- RGMRM</li> <li>- Municipalité, MRC et table de travail</li> <li>- Collaborateur potentiel (consultant)</li> </ul> <p><b>Résultats</b> Une étude est menée et un livrable est produit (résultats et recommandations).</p> <p><b>Budget</b> 50 000 \$</p> <p><b>Échéancier</b> 2016 et 2017</p>



**MESURE 1.2****Préparer et mettre en œuvre la collecte de porte en porte des matières organiques séparées à la source****Objectif(s) de la Politique**

Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées  
Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

**Orientation du PGMR**

Détourner la matière organique de l'enfouissement

**Type(s) d'action**

Service

**Matière(s) visée(s)**

Matières organiques

**Générateur(s) visé(s)**

Résidentiel  
ICI

**Objet**

Les membres de la RGMRM entendent se conformer à la Politique qui fixe à 60% les objectifs de récupération des matières organiques et qui prévoit le bannissement de l'élimination de ces matières d'ici 2020.

Selon le bilan 2014, le taux de récupération se situe entre 3 % et 10 % dans le secteur résidentiel. Les membres de la RGMRM prévoient donc la mise en place d'une collecte dédiée aux matières organiques séparées à la source, dont les modalités sont à être évaluées en lien avec les résultats de la mesure 1.1

**Moyens**

Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants :

- Évaluer et choisir les modes et outils de collecte (en parallèle ou lors de l'étude des scénarios en 1.1);
- Analyser les modalités de collecte et de transport des matières résiduelles sur le territoire et proposer un cadre d'harmonisation (ex. : terminologie, durée, modalités) pour un meilleur arrimage et une cohérence des services en vue de l'implantation de la collecte des matières organiques;
- Coordonner la mise en œuvre de la nouvelle collecte.

**Acteurs impliqués**

- Table de travail
- Municipalités et MRC
- RGMRM

**Résultats**

Des bacs sont distribués et un service de collecte est mis en place.

**Budget**

4 400 000 \$/an (2019 et suivantes)

**Échéancier**

2018 à 2020



<b>MESURE 1.3</b>	<b>Réaliser une campagne d'information sur la récupération des matières organiques</b>
<p><b>Objectif(s) de la Politique</b>            Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées            Recycler 60 % des matières organiques putrescibles</p>	<p><b>Objet</b>            Les membres de la RGMRM souhaitent mobiliser toute la population à la collecte des matières organiques pour en faire un succès, et ce, en amont de la phase d'implantation du nouveau service.</p>
<p><b>Orientation du PGMR</b>            Détourner la matière organique de l'enfouissement</p>	<p><b>Moyens</b>            Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer la campagne de communication pour annoncer et expliquer les changements aux collecte;</li> <li>• Développer une trousse de démarrage (guide, calendrier, trucs et astuces, etc.);</li> <li>• Coordonner la mise en œuvre de la nouvelle collecte.</li> </ul>
<p><b>Type(s) d'action</b>            ISÉ</p>	<p><b>Acteurs impliqués</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Table de travail</li> <li>– Municipalités et MRC</li> <li>– RGMRM</li> <li>– Collaborateur potentiel (firme de communication)</li> </ul>
<p><b>Matière(s) visée(s)</b>            Matières organiques</p>	<p><b>Résultats</b>            Une campagne de communication est élaborée et des outils de communication sont déployés à plusieurs étapes du projet.</p>
<p><b>Générateur(s) visé(s)</b>            Résidentiel            ICI</p>	<p><b>Budget</b>            377 000 \$ en 2018-2019            126 000 \$/an en 2020 et suivantes</p> <p><b>Échéancier</b>            2018 à 2020</p>



**MESURE 1.4****Favoriser l'utilisation de proximité des matières organiques et du compost****Objectif(s) de la Politique**

Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées  
Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

**Orientation du PGMR**

Détourner la matière organique de l'enfouissement

**Type(s) d'action**

ISÉ  
Soutien technique

**Matière(s) visée(s)**

Matières organiques

**Générateur(s) visé(s)**

Résidentiel  
ICI

**Objet**

Les membres de la RGMRM souhaitent mobiliser les citoyens autour de la collecte des matières organiques et de l'importance de respecter les consignes de tri pour obtenir un compost de bonne qualité.

Le retour de compost aux citoyens donne un sens au geste de séparation à la source qui sera posé quotidiennement par les citoyens dès l'implantation du service de collecte. L'accès au compost produit permet non seulement de démontrer le résultat concret des efforts déployés par les citoyens, mais sert aussi à faire la preuve des bénéfices de l'utilisation du compost par les citoyens dans leurs plates-bandes ou jardins. Il s'agit d'un moyen d'inciter les citoyens à participer (quantité) et à bien participer (qualité).

Les membres de la RGMRM entendent favoriser une gestion territoriale des matières résiduelles générées et prises en charge sur leur territoire et favoriser le recyclage des matières organiques sur les terres de la Mauricie.

**Moyens**

Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants :

- Rendre accessible du compost aux citoyens comme outil de sensibilisation à la collecte du recyclage;
- Développer un plan de valorisation agricole (accroître l'intérêt) et impliquer les intervenants du milieu.

**Acteurs impliqués**

- RGMRM
- Municipalités
- Table de travail
- Municipalités et MRC
- Collaborateur potentiel (UPA, MAPAQ, consultant)

**Résultats**

Une ou deux journées sont organisées annuellement pour remettre aux citoyens intéressés du compost produit à partir de leurs matières organiques séparées à la source.

Un plan de valorisation agricole, préparé de concert avec les acteurs du monde agricole, est réalisé.

**Budget**

Distribution de compost aux citoyens : 16 000 \$/an

Plan de valorisation agricole : 15 000 \$

**Échéancier**

Plan de valorisation agricole : 2019-2020

Distribution de compost aux citoyens : 2020 et suivantes



<b>MESURE 1.5</b>	<b>Encourager le recyclage au sol des boues municipales et de fosses septiques</b>
<p><b>Objectif(s) de la Politique</b>            Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées            Recycler 60 % des matières organiques putrescibles</p> <p><b>Orientation du PGMR</b>            Détourner la matière organique de l'enfouissement</p> <p><b>Type(s) d'action</b>            Acquisition de connaissances            ISÉ            Soutien technique</p> <p><b>Matière(s) visée(s)</b>            Matières organiques</p> <p><b>Générateur(s) visé(s)</b>            Résidentiel            ICI</p>	<p><b>Objet</b>            Certaines pratiques favorisent déjà la valorisation des boues au sol, mais cette action demeure peu documentée. Comme le PGMR conjoint vise à recycler 60 % des matières organiques, il est utile de dresser un portrait plus précis, de documenter les pratiques et de favoriser le partage de connaissances.</p> <p><b>Moyens</b>            Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préciser le portrait de la gestion des boues des stations d'épuration municipales sur le territoire (année des vidanges, quantité vidangée, disposition des boues, etc.);</li> <li>• Se doter d'un outil de planification des vidanges des boues municipales</li> <li>• Documenter les pratiques de disposition des boues de la RGMRM (recyclage agricole) et des stations municipales du territoire;</li> <li>• Sensibiliser les municipalités locales au recyclage des boues des stations d'épuration.</li> </ul> <p><b>Acteurs impliqués</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– RGMRM</li> <li>– MRC</li> <li>– Municipalités</li> </ul> <p><b>Résultats</b>            Un rapport est produit et déposé au comité de soutien de la mise en œuvre du PGMR conjoint.</p> <p><b>Budget</b>            12 000 \$</p> <p><b>Échéancier</b>            2018 et 2019</p>



<b>MESURE 1.6</b>	<b>Compléter l'inventaire des installations septiques du territoire et des modes de gestion</b>
<p><b>Objectif(s) de la Politique</b>                      Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées                      Recycler 60 % des matières organiques putrescibles</p> <p><b>Orientation du PGMR</b>                      Détourner la matière organique de l'enfouissement</p> <p><b>Type(s) d'action</b>                      Acquisition de connaissances</p> <p><b>Matière(s) visée(s)</b>                      Matières organiques</p> <p><b>Générateur(s) visé(s)</b>                      Résidentiel                      ICI</p>	<p><b>Objet</b>                      Les membres de la RGMRM souhaitent préciser le portrait des résidences et des ICI non raccordés à un réseau d'égout.</p> <p><b>Moyens</b>                      Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventorier les résidences et ICI non raccordés au réseau municipal (MRC des Chenaux et Maskinongé);</li> <li>• Estimer les volumes de boues à gérer et documenter les modes de gestion sur l'ensemble du territoire.</li> </ul> <p><b>Acteurs impliqués</b>                      – Municipalités</p> <p><b>Résultats</b>                      Une estimation du nombre d'installations septiques sera complétée pour les habitations résidentielles et locaux ICI non raccordés au réseau d'égout.</p> <p><b>Budget</b>                      16 000 \$</p> <p><b>Échéancier</b>                      2016 et 2017</p>





**MESURE 1.7**

**Évaluer les options pour s'assurer d'une gestion conforme des boues d'installations septiques**

**Objectif(s) de la Politique**

Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées  
Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

**Orientation du PGMR**

Détourner la matière organique de l'enfouissement

**Type(s) d'action**

Acquisition de connaissances

**Matière(s) visée(s)**

Matières organiques

**Générateur(s) visé(s)**

Résidentiel  
ICI

**Objet**

Les membres de la RGMRM proposent que toutes les municipalités implantent, d'ici 2020, un système de contrôle de la vidange des boues de fosses septiques.

**Moyens**

Il est proposé d'évaluer les options possibles pour assurer la conformité des fréquences des vidanges (service vidange de la RGMRM, preuve de vidange, etc.).

**Acteur impliqué**

- MRC

**Résultats**

Un avis est produit et une recommandation est adressée aux municipalités concernées.

**Budget**

8000 \$

**Échéancier**

2017



**MESURE 2.1****Harmoniser et mettre à jour la réglementation applicable à la gestion des matières résiduelles****Objectif(s) de la Politique**

Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées

Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal

Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD

**Orientation du PGMR**

Responsabiliser les générateurs

**Type(s) d'action**

Encadrement

Soutien technique

**Matière(s) visée(s)**

L'ensemble, mais particulièrement les matières visées par un bannissement de l'élimination.

**Générateur(s) visé(s)**

Résidentiel

ICI

CRD

**Objet**

Les villes et MRC ont adopté différents règlements concernant la gestion des matières résiduelles.

Bien que plusieurs dispositions de la réglementation soient communes, dans l'optique où ce PGMR est conjoint et où des bannissements de l'élimination sont annoncés (papier, carton, bois et l'ensemble de la matière organique), ce PGMR propose une révision de la réglementation existante afin que le cadre réglementaire soit harmonisé sur l'ensemble du territoire et cohérent avec les mesures du PGMR conjoint.

**Moyens**

Il est proposé d'élaborer un projet de règlement sur les matières résiduelles afin d'encourager l'harmonisation de la réglementation par les municipalités locales du territoire.

**Acteurs impliqués**

- MRC
- RGMRM

**Résultats**

Un projet de règlement sera rédigé et proposé aux MRC et villes membres de la RGMRM.

**Budget**

20 000 \$

**Échéancier**

2018 à 2020



<b>MESURE 2.2</b>	<b>Contrôler la vidange des installations septiques</b>
<p><b>Objectif(s) de la Politique</b>                      Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées                      Recycler 60 % des matières organiques putrescibles</p>	<p><b>Objet</b>                      Le PGMR conjoint propose que toutes les municipalités du territoire implantent, d'ici 2020, un système de contrôle de la vidange des boues de fosses septiques.</p>
<p><b>Orientation du PGMR</b>                      Responsabiliser les générateurs</p>	<p><b>Moyens</b>                      Il est proposé de mettre en œuvre la solution retenue à l'issue de l'étude des options possibles (mesure 1.7).</p>
<p><b>Type(s) d'action</b>                      Encadrement</p>	<p><b>Acteurs impliqués</b>                      – Municipalités</p>
<p><b>Matière(s) visée(s)</b>                      Matières organiques</p>	<p><b>Résultats</b>                      Des outils de suivi sont mis en œuvre.</p>
<p><b>Générateur(s) visé(s)</b>                      Résidentiel                      ICI</p>	<p><b>Budget</b>                      42 000 \$/an</p> <p><b>Échéancier</b>                      2018 à 2020</p>



**MESURE 2.3****Inciter les organismes municipaux et l'ensemble des ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles****Objectif(s) de la Politique**

Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées

Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal

Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte

Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD

**Orientation du PGMR**

Responsabiliser les générateurs

**Type(s) d'action**

ISÉ

**Matière(s) visée(s)**

Ensemble

**Générateur(s) visé(s)**

ICI

**Objet**

Le PGMR propose de faire connaître les efforts réalisés par les ICI qui se démarquent dans la gestion de leurs matières résiduelles afin qu'ils servent d'exemples et stimulent les autres ICI à faire leur part.

**Moyens**

Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants :

- Diffuser de l'information au sujet du programme ICI ON RECYCLE!;
- Diffuser les initiatives et les cas à succès sur les territoires.

**Acteurs impliqués**

- RGMRM
- Collaborateur potentiel

**Résultats**

Un plan de communication est développé, et les ICI visés sont clairement identifiés et leurs réalisations sont mises de l'avant.

**Budget**

14 000 \$

**Échéancier**

2019 et 2020



**MESURE 3.1****Créer des tables au sein des membres de la RGMRM pour des projets spéciaux****Objectif(s) de la Politique**

Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées

Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal

Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte

Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD

**Orientation du PGMR**

Assurer l'efficacité du PGMR (leadership, concertation, collaboration)

**Type(s) d'action**

Acquisition de connaissances

Suivi

**Matière(s) visée(s)**

Ensemble

**Générateur(s) visé(s)**

Résidentiel

ICI

CRD

**Objet**

Pour assurer la mise en œuvre effective du PGMR conjoint et une prise de décision proactive si des ajustements sont à apporter au cours de la période d'application du PGMR conjoint, il est proposé de mettre en place un comité de suivi du PGMR ainsi qu'un comité de travail dédié à la planification et à la mise en œuvre de la collecte et le traitement des matières organiques.

**Moyens**

Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants :

- Mettre en place un comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR;
- Mettre en place un comité pour la collecte et le traitement des matières organiques;
- Maintenir les comités et activités en place (comité de liaison, conseil d'administration de la RGMRM).

**Acteurs impliqués**

- Municipalités
- MRC
- RGMRM
- Collaborateur potentiel

**Résultats**

Le comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR conjoint tient quatre rencontres à chaque année, et le rapport annuel du suivi de la mise en œuvre est adopté (mesure 4.3).

Le comité de travail à la mise en œuvre de la collecte et du traitement des matières organiques tient une rencontre mensuelle (en lien avec les mesures 1.1, 1.2 et 1.3).

**Budget**

38 000 \$/an

**Échéancier**

2016 à 2020



**MESURE 3.2****Organiser des discussions et des échanges avec les acteurs du milieu sur l'avancement du PGMR****Objectif(s) de la Politique**

Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées

Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal

Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte

Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD

**Orientation du PGMR**

Assurer l'efficacité du PGMR (leadership, concertation, collaboration)

**Type(s) d'action**

Acquisition de connaissances

Suivi

**Matière(s) visée(s)**

Ensemble

**Générateur(s) visé(s)**

Résidentiel

ICI

CRD

**Objet**

Il est proposé d'augmenter les efforts pour faire connaître aux différents générateurs de matières résiduelles :

- Les objectifs de la Politique;
- Le PGMR conjoint;
- Les services offerts,
- Les différents récupérateurs œuvrant sur le territoire;
- Les outils et programmes nationaux disponibles en gestion des matières résiduelles.

**Moyens**

Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants :

- Organiser des ateliers de discussion avec des acteurs du milieu;
- Intégrer les propositions retenues au rapport annuel de mise en œuvre du PGMR.

**Acteurs impliqués**

- RGMRM
- Table de travail
- Acteurs du milieu

**Résultats**

Les acteurs du milieu sont invités à participer à un atelier de discussion. L'activité est organisée sur une base annuelle.

**Budget**

5000 \$/an

**Échéancier**

2017 à 2020



**MESURE 3.3**

**Favoriser la mise à contribution de l'expertise et des ressources locales**

**Objectif(s) de la Politique**

Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées

Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal

Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte

Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD

Assurer l'efficacité du PGMR (leadership, concertation, collaboration)

**Type(s) d'action**

Acquisition de connaissances

**Matière(s) visée(s)**

Ensemble

**Générateur(s) visé(s)**

Résidentiel

ICI

CRD

**Objet**

Afin de mobiliser toute la communauté à la mise en œuvre du PGMR conjoint, il est proposé de mettre à profit l'expertise des institutions établies en Mauricie.

**Moyens**

Il est proposé d'impliquer les ressources locales telles que le CNETE et l'UQTR dans leur champ d'expertise.

**Acteurs impliqués**

- RGMRM
- Collaborateur potentiel

**Résultats**

Considérer la contribution de l'expertise locale lors dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PGMR.

**Budget**

s.o.

**Échéancier**

2016 à 2020



<b>MESURE 4.1</b>	<b>Diffuser de l'information pour faire connaître la gestion des matières résiduelles</b>
<p><b>Objectif(s) de la Politique</b>            Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées            Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal            Recycler 60 % des matières organiques putrescibles            Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte            Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD</p> <p><b>Orientation du PGMR</b>            Promouvoir les bonnes pratiques et rendre compte des résultats</p> <p><b>Type(s) d'action</b>            ISÉ</p> <p><b>Matière(s) visée(s)</b>            Ensemble</p> <p><b>Générateur(s) visé(s)</b>            Résidentiel            ICI            CRD</p>	<p><b>Objet</b>            Il est proposé d'augmenter les efforts pour faire connaître aux différents générateurs de matières résiduelles : les objectifs de la Politique, le PGMR conjoint, les services offerts, les différents récupérateurs œuvrant sur le territoire ainsi que les outils et programmes nationaux disponibles en gestion des matières résiduelles.</p> <p><b>Moyens</b>            Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer et tenir à jour un bottin régional des récupérateurs (ex. : modèle de la MRC de Maskinongé);</li> <li>• Produire des bulletins périodiques (électroniques, journaux locaux) dans chacune des MRC pour diffuser l'information.</li> </ul> <p><b>Acteurs impliqués</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– RGMRM</li> <li>– Municipalités</li> <li>– MRC</li> </ul> <p><b>Résultats</b>            Des outils de communication sont développés et diffusés.</p> <p><b>Budget</b>            Bottin des récupérateurs : 12 000 \$            Diffusion d'information : 64 000 \$/an</p> <p><b>Échéancier</b>            Bottin des récupérateurs : 2016            Diffusion d'information : 2017 et suivantes</p>





**MESURE 4.2****Accompagner les générateurs de CRD vers une gestion environnementale de ces résidus****Objectif(s) de la Politique**

Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées

Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte

Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD

**Orientation du PGMR**

Promouvoir les bonnes pratiques et rendre compte des résultats

**Type(s) d'action**

ISÉ

**Matière(s) visée(s)**

Résidus de CRD

**Générateur(s) visé(s)**

Résidentiel

ICI

**Objet**

Sur le territoire, les taux de récupération des résidus de CRD atteignent ou sont en voie d'atteindre les objectifs fixés par la Politique. Des efforts seront maintenus afin d'améliorer davantage le taux de récupération de cette catégorie de matières.

**Moyens**

Il est proposé de fournir de l'information sur les possibilités de récupération des résidus de CRD (recycleurs, etc.) et promouvoir une saine gestion environnementale lors de l'émission de permis.

**Acteurs impliqués**

- Municipalités
- RGMRM

**Résultats**

Un dépliant informatif sera produit et remis aux demandeurs de permis de CRD.

**Budget**

2000 \$/an

**Échéancier**

2019 et 2020



**MESURE 4.3****Réaliser et diffuser un suivi de l'état d'avancement du PGMR****Objectif(s) de la Politique**

Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées

Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal

Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte

Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD

**Orientation du PGMR**

Promouvoir les bonnes pratiques et rendre compte des résultats

**Type(s) d'action**

Suivi

**Matière(s) visée(s)**

Ensemble

**Générateur(s) visé(s)**

Résidentiel

ICI

CRD

**Objet**

Le MDDELCC a mis en place de nouvelles exigences pour la redistribution de la redevance à l'élimination de matières résiduelles. Le cadre normatif du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles prévoit que l'autorité en charge du PGMR doit transmettre à chaque année, au MDDELCC, un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR. Par ailleurs, à compter de 2017, une pénalité sera imposée si le rapport est transmis en retard (30 juin).

Les municipalités visées par ce PGMR conjoint souhaitent continuer à recevoir leur pleine subvention.

**Moyens**

Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants :

- Rédiger un rapport annuel à transmettre au MDDELCC;
- Diffuser le rapport aux municipalités et le rendre disponible aux citoyens (site Internet).

**Acteurs impliqués**

- RGMRM
- Table de travail

**Résultats**

Un rapport annuel est transmis au MDDELCC avant la date limite.

**Budget**

1000 \$/an

**Échéancier**

2017 à 2020



<b>MESURE 5.1</b>	<b>Promouvoir l'herbicyclage et le compostage domestique</b>
<p><b>Objectif(s) de la Politique</b>            Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées            Recycler 60 % des matières organiques putrescibles</p>	<p><b>Objet</b>            Depuis 2005, des formations sur le compostage domestique sont offertes aux citoyens, et un programme de subvention est offert aux citoyens de Shawinigan.            Des efforts supplémentaires seront consentis afin d'encourager la réduction à la source des matières organiques qui peuvent être gérées sur place et par les citoyens.</p>
<p><b>Orientation du PGMR</b>            Encourager la réduction à la source et le réemploi et stimuler la récupération</p>	<p><b>Moyens</b>            Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer des éléments visant à faire connaître et à favoriser ces pratiques dans les campagnes et outils d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ);</li> <li>• Maintenir les formations sur le compostage domestique;</li> <li>• Évaluer l'achat regroupé de composteurs.</li> </ul>
<p><b>Type(s) d'action</b>            ISÉ            Soutien technique</p>	<p><b>Acteur impliqué</b>            RGMRM            Municipalités            MRC</p>
<p><b>Matière(s) visée(s)</b>            Matières organiques</p>	<p><b>Résultats</b>            Des outils de communications portant sur l'herbicyclage et le compostage seront diffusés.</p>
<p><b>Générateur(s) visé(s)</b>            Résidentiel</p>	<p><b>Budget</b>            2000 \$/an</p> <p><b>Échéancier</b>            2016 à 2020</p>



<b>MESURE 5.2</b>	<b>Favoriser la récupération lors de la tenue d'évènements</b>
<p><b>Objectif(s) de la Politique</b>            Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées            Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal            Recycler 60 % des matières organiques putrescibles</p> <p><b>Orientation du PGMR</b>            Encourager la réduction à la source et le réemploi et stimuler la récupération</p> <p><b>Type(s) d'action</b>            ISÉ</p> <p><b>Matière(s) visée(s)</b>            Matières organiques            Matières recyclables</p> <p><b>Générateur(s) visé(s)</b>            Hors foyer</p>	<p><b>Objet</b>            La récupération des matières recyclables et des matières organiques représente un défi pour les organisateurs des différents évènements. Les membres de la RGMRM souhaitent offrir des services d'accompagnement aux municipalités et organisateurs d'évènements pour la tenue d'évènements écoresponsables.</p> <p><b>Moyens</b>            Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir un guide pour la tenue d'évènements écoresponsables (ex. : Comité de développement durable de la MRC de Maskinongé);</li> <li>• Mettre en place des outils de communication pour améliorer la qualité du tri et de la récupération lors des évènements.</li> </ul> <p><b>Acteurs impliqués</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– MRC</li> <li>– Municipalités</li> </ul> <p><b>Résultats</b>            Un guide spécifique à chaque membre de la RGMRM est produit et offert aux organisateurs d'évènement.</p> <p><b>Budget</b>            21 000 \$</p> <p><b>Échéancier</b>            2019</p>



<b>MESURE 5.3</b>	<b>Étudier la possibilité d'ajouter de nouvelles matières valorisables à la collecte sélective</b>
<p><b>Objectif(s) de la Politique</b>                      Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées                      Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal</p> <p><b>Orientation du PGMR</b>                      Encourager la réduction à la source et le réemploi et stimuler la récupération</p> <p><b>Type(s) d'action</b>                      Acquisition de connaissances                      ISÉ                      Service</p> <p><b>Matière(s) visée(s)</b>                      Matières recyclables</p> <p><b>Générateur(s) visé(s)</b>                      Résidentiel                      ICI</p>	<p><b>Objet</b>                      Depuis la mise en œuvre de la collecte sélective, de nouvelles matières (plastique agricole, contenants multicouches, etc.) se sont ajoutées à la liste des matières acceptées dans le bac de récupération.</p> <p><b>Moyens</b>                      Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se maintenir informé des nouveaux débouchés;</li> <li>• Bonifier la liste des matières acceptées dans la collecte sélective en collaboration avec le centre de tri;</li> <li>• Informer les citoyens des changements.</li> </ul> <p><b>Acteurs impliqués</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– RGMRM</li> <li>– Récupération Mauricie</li> </ul> <p><b>Résultats</b>                      Une ou des nouvelles matières sont acceptées dans la collecte sélective.</p> <p><b>Budget</b>                      s.o.</p> <p><b>Échéancier</b>                      2016 à 2020</p>



<b>MESURE 5.4</b>	<b>Documenter les actions des organismes et entreprises d'économie sociale qui œuvrent en réemploi</b>
<p><b>Objectif(s) de la Politique</b> Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées</p> <p><b>Orientation du PGMR</b> Encourager la réduction à la source et le réemploi et stimuler la récupération</p> <p><b>Type(s) d'action</b> Acquisition de connaissances</p> <p><b>Matière(s) visée(s)</b> Encombrants Textiles</p> <p><b>Générateur(s) visé(s)</b> Résidentiel ICI</p>	<p><b>Objet</b> Les organismes à but non lucratif et les entreprises d'économie sociale qui œuvrent dans le domaine du réemploi occupent une place importante de ce secteur. Toutefois, les résultats de leurs efforts sont peu documentés, et les taux de récupération d'encombrants et de textiles, entre autres, ne sont pas connus.</p> <p><b>Moyens</b> Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un questionnaire (matières visées, quantités);</li> <li>• Interroger les organismes visés lors de la mise à jour du bottin (mesure 4.1);</li> <li>• Saisir l'opportunité de documenter les intervenants et les pratiques lorsqu'un soutien financier est offert (ex. : Ville de Trois-Rivières) et évaluer l'intérêt d'offrir un soutien financier à ce secteur d'activité;</li> <li>• Évaluer les mécanismes permettant de recenser les quantités de textile récupérées sur le territoire (non disponibles en 2014) et les besoins.</li> </ul> <p><b>Acteurs impliqués</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– RGMRM</li> <li>– MRC</li> <li>– Organismes et entreprises concernées sur le territoire</li> </ul> <p><b>Résultats</b> Un rapport sera préparé à partir des résultats de l'enquête et sera déposé au comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR conjoint.</p> <p><b>Budget</b> 8000 \$/an</p> <p><b>Échéancier</b> 2016</p>



<b>MESURE 5.5</b>	<b>Développer un guide des différentes modalités de collecte des encombrants adaptées au principe des 3RV</b>
<p><b>Objectif(s) de la Politique</b> Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées</p> <p><b>Orientation du PGMR</b> Encourager la réduction à la source et le réemploi et stimuler la récupération</p> <p><b>Type(s) d'action</b> ISÉ</p> <p><b>Matière(s) visée(s)</b> Encombrants</p> <p><b>Générateur(s) visé(s)</b> Résidentiel ICI</p>	<p><b>Objet</b> Les collectes spéciales existantes visent exclusivement les gros objets non fonctionnels. Or, des objets qui pourraient être réutilisés ainsi que des matières non acceptées (ex. : des résidus de CRD) sont mis en bordure de rue. Les membres de la Régie souhaitent par conséquent se documenter sur les options possibles afin de diminuer la quantité d'encombrants éliminés en vue de favoriser le réemploi et de stimuler le recyclage des encombrants.</p> <p><b>Moyens</b> Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Documenter les façons de faire sur le territoire (ex. : projet pilote de Saint-Étienne-des-Grès) et ailleurs au Québec;</li> <li>• Diffuser le guide auprès des municipalités locales.</li> </ul> <p><b>Acteurs impliqués</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- RGMRM</li> <li>- Municipalités</li> </ul> <p><b>Résultats</b> Un guide est produit et diffusé auprès de l'ensemble des municipalités locales et des MRC.</p> <p><b>Budget</b> 6000 \$/an</p> <p><b>Échéancier</b> 2017</p>



**MESURE 5.6**

**Rendre disponibles des équipements de récupération dans les bâtiments municipaux et les aires publiques**

**Objectif(s) de la Politique**

Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées  
 Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal  
 Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

**Orientation du PGMR**

Encourager la réduction à la source et le réemploi et stimuler la récupération

**Type(s) d'action**

ISÉ  
 Service

**Matière(s) visée(s)**

Matières organiques  
 Matières recyclables

**Générateur(s) visé(s)**

Hors foyer

**Objet**

Les municipalités régionales s'engagent à montrer l'exemple et favoriseront la récupération des matières résiduelles au sein de leurs propres édifices municipaux.

**Moyens**

Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants :

- Évaluer les besoins en vue de la récupération (ex. : contenant, fréquence, formation) des matières organiques et autres matières à recycler (si ce n'est déjà fait) dans les bâtiments et aires publiques où la fréquentation le justifie;
- Ajuster des îlots de récupération et offrir un soutien à la mise en œuvre (à coordonner avec le traitement).

**Acteurs impliqués**

- Municipalités

**Résultats**

Des équipements de récupération seront ajoutés dans chacune des municipalités en fonction des besoins.

**Budget**

102 000 \$

**Échéancier**

2016 à 2018





**MESURE 5.7****Documenter les apports aux LET et au centre de tri afin d'orienter les efforts pour améliorer la qualité du tri et réduire l'élimination****Objectif(s) de la Politique**

Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées

Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal

Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte

Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD

**Orientation du PGMR**

Encourager la réduction à la source et le réemploi et stimuler la récupération

**Type(s) d'action**

Acquisition de connaissances

Suivi

**Matière(s) visée(s)**

L'ensemble, mais particulièrement les matières visées par un bannissement de l'élimination.

**Générateur(s) visé(s)**

Résidentiel

ICI

CRD

**Objet**

Les membres de la RGMRM souhaitent avoir un portrait plus précis des matières pouvant être détournées de l'enfouissement et qui sont actuellement éliminées, notamment en ce qui concerne les matières visées par un bannissement à l'élimination d'ici 2020.

**Moyens**

Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants :

- Réaliser des audits visuels (ex. : les examens visuels déjà réalisés aux LET par la RGMRM) – maintenir le cas échéant;
- Sensibiliser les transporteurs et les générateurs;
- Émettre des recommandations.

**Acteurs impliqués**

- RGMRM
- Récupération Mauricie
- Collaborateur potentiel (consultant)

**Résultats**

Une caractérisation est réalisée et un livrable est produit par le consultant (méthodologie, résultats, recommandation).

**Budget**

20 000 \$

**Échéancier**

2019 et 2020



<b>MESURE 5.8</b>	<b>Récupérer les produits d'usage agricole générés sur le territoire</b>
<p><b>Objectif(s) de la Politique</b>                      Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées                      Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal</p> <p><b>Orientation du PGMR</b>                      Encourager la réduction à la source et le réemploi et stimuler la récupération</p> <p><b>Type(s) d'action</b>                      ISÉ                      Service</p> <p><b>Matière(s) visée(s)</b>                      Produits d'usage agricole</p> <p><b>Générateur(s) visé(s)</b>                      Agriculteurs</p>	<p><b>Objet</b>                      En collaboration avec les acteurs du milieu agricole et Récupération Mauricie, la RGMRM a intégré la récupération des plastiques agricoles à la collecte sélective.                      Les membres de la RGMRM souhaitent documenter cette pratique, puis stimuler la récupération des produits d'usage agricole.</p> <p><b>Moyens</b>                      Il est envisagé de mettre en œuvre un ou plusieurs des moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir et mettre à jour le programme de récupération des plastiques agricoles dans la collecte sélective;</li> <li>• Promouvoir les programmes et points de collecte AgriRécup.</li> </ul> <p><b>Acteurs impliqués</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– RGMRM</li> <li>– Table de travail</li> <li>– Collaborateurs potentiels (AgriRécup, UPA)</li> </ul> <p><b>Résultats</b>                      Un rapport de suivi est réalisé annuellement et déposé au comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR conjoint.</p> <p><b>Budget</b>                      3000 \$/an</p> <p><b>Échéancier</b>                      2018 à 2020</p>

